

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Thierry BRUN, maire en exercice de la commune de MARGENCY, certifie avoir procédé à l’affichage de l’arrêté n°2022-066 portant l’ouverture d’une enquête publique relative au transfert d’office dans le domaine public communal des voies privées suivantes : Jacques Prévert (AD 81 et AD 92), François Mauriac (AC 59), des Emplés (AC 24), André Malraux (AC 137), Edmond Michelet (AC 161) et des Magnolias (AC 148).

L’enquête publique susvisée s’est déroulée du 9 janvier 2023 au 23 janvier 2023 inclus.

L’affichage de l’arrêté n° 2022-066 a eu lieu du 16 décembre 2022 au 24 janvier 2023, en mairie ainsi qu’en tous lieux habituels.

Document établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Margency, le 25 Janvier 2023

Le Maire



Thierry BRUN